

# Bulletin d'infos

Juin 2020



**GDS**  
Cher  
Loir-et-Cher

## GDS du Cher

216, rue Louis Mallet  
18000 BOURGES  
02 48 50 87 90  
gds18@gds18.fr

## GDS du Loir-et- Cher

18-20 rue Paul Berthereau  
41000 BLOIS  
02 54 57 21 88  
gds41@reseaugds.com

## Maladie noire des abeilles

Connaître la maladie et doubler de vigilance

Le printemps de cette année n'a pas été d'une grande aide contre la lutte de la maladie noire des abeilles. En effet, les conditions météo ont favorisé l'apparition de symptômes semblables à cette maladie. Il est donc important de savoir les repérer pour agir suffisamment tôt.

### Qu'est-ce que la maladie noire des abeilles ?

Autrement appelée « Paralyse chronique (CPC) », cette maladie, présente dans le monde entier, est une maladie contagieuse due à un **virus** qui touche essentiellement les abeilles.

Elle contribue fortement à la **mortalité des abeilles** par l'affaiblissement de la colonie.

Cette pathologie intervient généralement au **printemps** et en été.

Le virus se retrouve dans la paroi du tube digestif des abeilles et au niveau de leur système nerveux (cerveau). C'est aussi pour cela que l'on confond les symptômes de ce virus avec une intoxication.

### Comment se transmet-elle ?

Les abeilles se contaminent entre elles par **l'alimentation** lors de la

trophallaxie : il faut plusieurs millions de virus par abeille pour développer la maladie.

Cette maladie peut aussi se transmettre par **contact direct** entre les abeilles notamment via les lésions de la cuticule (ex : poils brisés) : il faut plusieurs centaines de virus par abeille pour développer la maladie. Ces lésions peuvent être d'autant plus importantes pendant des périodes de confinement, dues au frottement entre les abeilles.

A savoir aussi qu'une reine infectée peut transmettre le virus à sa descendance.

### Qu'est-ce qui favorise son apparition ?

- Les facteurs favorisant le confinement : mauvais temps, l'absence de ressources à récolter (carences en pollen)
- La promiscuité induite par le surpeuplement des ruches



- Il apparaîtrait que les colonies présentes dans les bois ou chez celles exploitant le miellat développent plus facilement cette maladie

- Le miellat trop riche en minéraux ; il irrite le tube digestif et donc facilite la pénétration du virus dans l'organisme

- Les lésions de cuticule : blessures liées à la trappe à pollen, frottement entre abeilles, piqûres de *Varroa*

### Les symptômes majeurs

La maladie peut se manifester sous deux formes différentes.

#### Type I :

- Troubles neurologiques : agitation anormale sur le plateau d'envol, légers tremblements, difficultés pour voler (abeilles qui tournent en rond)
- Manque d'activité (en particulier moins de butinage)
- Mortalités des abeilles

Les mortalités peuvent s'étaler sur plusieurs semaines voir mois, pouvant entraîner la **perte de la colonie**.

#### Type II :

- Présence d'abeilles noires, sans poils et d'aspect brillant et luisant
- Incapacité de voler : ailes tremblantes
- Abeilles mortes aux ailes écartées
- Abdomen raccourci ou gonflé
- Abeilles saines chassent les abeilles atteintes
- Baisse significative de la production
- Mortalité plus importante : certaines n'arrivent pas à regagner la colonie, pouvant entraîner également la disparition totale de la colonie.

Cependant, des cas de guérison ont été observés en type II.

**Attention**, certains symptômes sont semblables à une intoxication. Néanmoins, en cas d'intoxication, les mortalités sont plus brutales et ponctuelle.

A la différence d'une intoxication, on trouvera des cadavres d'abeilles à des stades de décomposition différents lors de paralysie chronique.

#### Quel traitement ?

Il n'y a pas de traitement connu à ce jour, mais l'apiculteur peut agir sur les facteurs de risques.

Tout d'abord il faudrait mettre la ruche atteinte en quarantaine afin d'éviter toute contamination. Il faut désinfecter le matériel.

Surtout ne pas utiliser la cire des ruches contaminées, désinfecter cadres et ruches.

Eviter l'hivernage avec du miel de miellat.

Certains conseillent la stimulation du butinage d'automne, si l'environnement floral est favorable.

## Varroa : comptage

Le **comptage des varroas** permet de suivre la contamination et d'intervenir au moment propice (en cas de développement précoce par exemple) pour hiverner des colonies fortes.

La fin de l'été est la **période critique** où les populations d'abeilles chutent, en parallèle de la production d'abeilles d'hiver qui assureront la survie de la colonie durant la mauvaise saison. Le nombre de Varroa à cet instant doit donc être le plus faible possible afin d'assurer le développement d'un couvain de qualité.

#### Quelle prévention ?

La prévention reste donc essentielle pour contrôler l'acarien :

- ne pas attendre de pouvoir constater les dégâts pour intervenir
- ne pas traiter à l'aveugle sans connaissance du niveau d'infestation de ses colonies
- prendre un minimum de temps pour observer la santé de son cheptel.

Ainsi, suivez l'état sanitaire de vos ruches, **comptez les varroas !**

Ces éléments vous permettront d'améliorer votre stratégie de lutte en ciblant les moments propices à une éventuelle intervention.

En fonction de se comptage, vous pourrez traiter vos colonies en choisissant votre traitement.

#### Avant et après traitement :

effectuer un comptage de varroa. Les objectifs de la mise en place de ce protocole sont multiples :

- connaître le niveau d'infestation par varroa dans votre rucher

- vérifier l'efficacité du traitement en observant le nombre de Varroas résiduels après traitement afin de compléter si besoin par un traitement hivernal

- suivi des populations de Varroas dans le temps
- pharmacovigilance : afin de faire remonter d'éventuels problèmes d'inefficacité des traitements.

#### Varroatose : quelques rappels

Varroa est un acarien, parasite externe de l'abeille et du couvain, Symptômes : couvain « en mosaïque », abeilles naissantes aux ailes déformées, abdomen raccourci, nourrices qui deviennent butineuses plus tôt, baisse des défenses immunitaires, infections secondaires favorisées.

#### Comment faire ?

- Pour les colonies équipées d'un fond entièrement ajouré type grillagé (maille fer ou plancher NICOT® à ventilation totale) : un comptage dit « des chutes naturelles ». Pour cela, mettre une planche graissée avec une substance neutre (n'attirant pas les fourmis (vaseline ou graisse à traire) sous le corps puis le retirer au bout de 48H et effectuer le comptage des varroas colorés (femelles adultes). 1 varroa tombé/j = 100 présents

- Pour les colonies équipées d'un fond plein ou semi ajouré : faire un échantillonnage (200-300 abeilles) avec des dispositifs de récoltes varroa : Varroa Easy Check (lavage antigel ou sucre glace) ou Varroa Counter (Co2).

**ATTENTION** : ne pas prélever la reine.

Il existe aussi un comptage par désoperculation de couvain mâle sur 200 Cell soit 1 dm<sup>2</sup> (1 main ou 1 paume de chaque côté).

### Quand ?

L'idéal est de réaliser un comptage à la sortie de l'hiver puis régulièrement dans l'été.

Si vous ne pouvez pas le faire régulièrement il faudrait l'effectuer au moins une fois avant de mettre les lanières de traitement puis une fois après les lanières afin de connaître l'infestation et l'efficacité du traitement.

### Que faire des résultats ?

Vous trouverez ci-après un tableau que vous pouvez compléter et dont vous pouvez nous renvoyer une copie pour le suivi des colonies du département. **Attention** le nombre de varroa d'une colonie à l'autre est très hétérogène.

N'oubliez pas de compléter votre carnet sanitaire afin d'avoir un suivi de vos ruches. Si vous n'avez pas de carnet sanitaire le GDS peut vous en fournir un.

Si vous pouvez aussi saisir votre comptage sur la plateforme sanitaire des GDS :

<https://www.sante-animale.com/apiculture/>

Vous pourrez suivre au cours du temps les pratiques sur votre département, sur d'autres départements et vous participerez à la sensibilisation des apiculteurs à la réalité de la présence de l'acarien et à l'importance du comptage.

Période du comptage	Seuil « chutes naturelles » 1 = 100 ds colonie	Seuil « échantillonnage abeille »	Seuil « désoperculation couvain mâle »	Quoi faire ?
Avril	>5/j	>1%	>5%	Lutte mécanique ou traitement
Entre miellées	>8/J	2-5%		Traitement (flash)
Juillet Et avant traitement	>15/j	>5%		Récolter puis traiter
Après traitement	>1/j			Traitement hivernal (acide oxalique)

### Varroa : quel traitement ?

Les modalités de combat contre varroa sont :

- Le « piégeage » des varroas sur couvain mâle (avec destruction du couvain mâle) permet de diminuer notablement la pression qu'exerce le varroa.
- Le plateau de vol à fond grillagé (inox ou plastique) pour le comptage.
- Encagement de la reine (pour apiculteur averti).
- Les traitements : Quel que soit le mode de traitement choisi il est indispensable d'aider les abeilles à faire face à ce fléau.

Une ruche non traitée a toutes les chances d'être morte avant 3 ans

Privilégiez un traitement efficace avec autorisation de mise sur le marché.

### Les médicaments utilisés dans le cadre du Plan Sanitaire d'Élevage (PSE)

Le PSE (Plan Sanitaire d'Élevage) permet la délivrance de traitement anti-varroa par le vétérinaire du GDS, ils sont dès à présent disponibles au GDS. Les médicaments ont une autorisation de mise sur le marché (AMM).

L'apiculteur bénéficie d'une aide financière du Conseil Régional pour l'achat de ces médicaments.

Des visites de suivi sont effectuées par le vétérinaire du GDS ou par un intervenant sanitaire apicole formé et mandaté par le GDS. Ces visites sont réalisées gratuitement.

Il est recommandé de traiter les ruches sitôt après la récolte de miel (au plus tard début août).

Une fois le traitement terminé, retirer les lanières impérativement afin d'éviter tout phénomène de résistance du varroa au traitement.

Vous pouvez rapporter les lanières au GDS qui dispose d'une collecte spécifique pour le retraitement des médicaments.

### Les traitements autorisés (autorisation de Mise sur le Marché) :

- Apivar (à base d'armitraz), utilisable en traitement d'été et de printemps, lanières à mettre à partir de 15°C.
- Apistan (à base de tau fluvalinate) utilisable en traitement d'été et de printemps, lanières à mettre à partir de 15°C.
- Thymovar, (lanières à base de thymol), autorisé en apiculture biologique, utilisable en traitement d'été entre 20 et 29°C.
- Api-Bioxal poudre à base d'acide oxalique, autorisé en apiculture biologique, traitement d'appoint courant d'hiver avec un risque pour la colonie.
- Varromed : solution à base d'acide oxalique et d'acide formique, autorisé en apiculture biologique et utilisable toute l'année.

**N'hésitez pas à contacter votre GDS pour connaître la disponibilité des produits.**



*Comptage de Varroa*

## Une enquête nationale auprès des apiculteurs

Suite à l'avis du comité d'experts apicole du CNOPSAV, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de reconduire une enquête pour estimer le **taux de mortalité** des colonies d'abeilles observé par les apiculteurs en sortie d'hivernage.

### Comment participer ?

Si vous possédez des colonies d'abeilles, vous êtes invités à remplir **avant le 31 juillet 2020** le questionnaire accessible en ligne :

[https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/Sophia/ENMHA\\_2019-2020/questionnaire.htm](https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/Sophia/ENMHA_2019-2020/questionnaire.htm)

**Avant de vous connecter** pour renseigner le questionnaire :

- Récupérez le numéro de « Référence » de votre déclaration 2019 ainsi que votre numéro d'apiculteur (NAPI) figurant en première page du récépissé de votre déclaration de ruches 2019. Ces numéros seront à rappeler en début de questionnaire.
- Soyez prêts à renseigner le nombre de vos colonies de ruches, en ruchettes, et en nucléi de fécondation au moment de la mise en hivernage fin 2019, et le nombre de ces colonies mortes (selon les catégories citées ci-dessus) en sortie d'hivernage en 2020.

Les données récoltées seront analysées de manière anonyme et les résultats seront diffusés à partir de l'automne 2020.